

X. EDUCATION

Marc Pilon⁹¹

Madeleine Wayack-Pambé⁹²

Sans doute parce que Ouagadougou est la localité du Burkina Faso la mieux nantie sur le plan scolaire, elle fait l'objet de peu de recherches en matière d'éducation (scolaire), et retient peu l'attention des politiques. L'enquête réalisée offre une occasion de documenter, de manière en partie inédite, la question éducative dans la capitale burkinabé. Les résultats issus d'une première analyse confirment l'intérêt de mieux appréhender la réalité scolaire à Ouagadougou, lieu où les enjeux en termes de capital humain sont particulièrement importants.

A. La situation éducative

En 2009, à Ouagadougou, la majorité (60,5 %) de la population résidente âgée de 5 ans et plus fréquente ou a fréquenté un établissement scolaire, un quart (25,8 %) est actuellement scolarisé et un peu plus d'un tiers (34,7 %) est passé par l'école.

Si au moment de l'enquête, les deux sexes sont globalement scolarisés dans des proportions identiques (25,8 %), le sexe masculin a plus fréquemment connu une scolarisation antérieure (37,3 % contre 32 % pour le sexe féminin). Évolution qui traduit le rattrapage des filles en matière de scolarisation.

Près d'une personne sur dix (8,9 %) a fréquenté l'école coranique, structure en fait de type religieux où n'est enseigné que le Coran, et dans une proportion beaucoup plus marquée pour la population masculine (12,6 % contre 5,1 % pour le sexe féminin). La fréquentation actuelle semble en revanche plus faible ; l'analyse par groupe d'âges révèle une nette diminution chez les moins de 20 ans, avec une fréquentation actuelle ou passée de 8,7 % chez les 15-19 ans et 6,8 % chez les 10-14 ans, contre plus de 13 % pour les plus de 20 ans. Cette évolution à la baisse de la fréquentation des écoles coraniques témoigne assurément du fort degré d'institutionnalisation de l'école formelle dans la capitale.

⁹¹ Démographe, directeur recherche, Institut de recherche pour le développement (IRD), UR105 « Savoirs et développement »

⁹² Démographe, doctorante, Université de Paris 10-IRD-ISSP (Institut Supérieur des Sciences de la Population, Université de Ouagadougou)



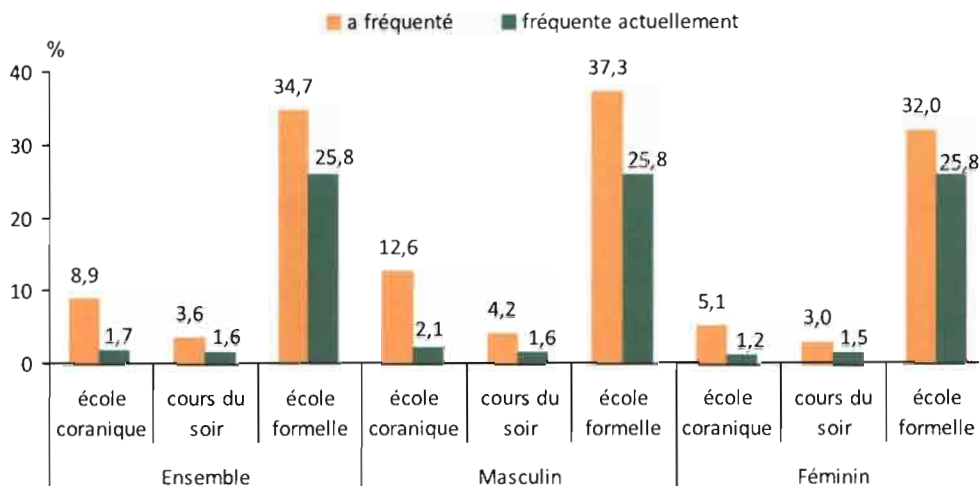


Figure 18 : Situation éducative de la population résidente, âgée de 5 ans et plus, pour chaque sexe

Par ailleurs, 5,2 % de la population résidente âgée de 5 ans et plus (jusqu'à 8,7 % chez les 20-24 ans) a fréquenté ou fréquente actuellement les cours du soir. Il s'agit d'enseignements donnés le soir et qui correspondent aux programmes des différents cycles (du primaire au supérieur). Ils s'adressent à des enfants, des jeunes ou des adultes n'étant pas ou n'étant plus scolarisés et qui souhaitent bénéficier d'une éducation scolaire. Ces cours informels sont organisés par des fondateurs privés avec le concours d'intervenants, enseignants de profession ou non. Pour y accéder, les apprenants doivent s'acquitter de frais de scolarité qui varient d'un établissement à un autre. Dans la plupart des cas, les cours du soir utilisent les infrastructures de l'enseignement public. Historiquement, la formule des cours du soir a existé depuis la colonisation sous l'appellation de « cours d'adultes », c'est à partir des années 1980 que les premiers cours du soir voient le jour sous leur forme actuelle. Phénomène exclusivement urbain, les cours du soir semblent prendre de plus en plus d'ampleur, tout en restant assez méconnu de l'administration scolaire et des partenaires de l'éducation (Compaoré *et al.*, 2003, 2006).

La prise en compte de l'âge confirme les résultats de l'étude récente sur ces cours du soir (Compaoré *et al.*, 2003, 2006), à savoir que le phénomène concerne essentiellement la population âgée de 10 à 29 ans et majoritairement les 15-24 ans. Selon cette étude, le public d'apprenants, très hétérogène, peut se répartir en trois grandes catégories :

- des enfants n'ayant jamais été scolarisés et trop âgés qui ne peuvent plus s'inscrire dans le système classique des cours du jour, ainsi que des élèves en cours de scolarisation dans les établissements franco-arabes ou les médersas à la recherche d'une meilleure maîtrise du français ;
- des jeunes et des adultes, ayant arrêté leur scolarité en cours de cycle ou ayant échoué leur examen, qui désirent reprendre leurs études, en vue notamment d'obtenir un diplôme pour le passage de concours.
- des adultes n'ayant jamais été scolarisés, désirant s'alphabétiser en français, compétence de plus en plus nécessaire pour vivre et travailler dans la capitale, qui suivent les cours du soir faute de formations spécifiques en alphabétisation fonctionnelle.

Pour les populations marginalisées du point de vue éducatif (en premier lieu : les enfants qui n'ont jamais été scolarisés, les adultes jamais ou mal scolarisés à la recherche d'une alphabétisation en français, les jeunes et les adultes exclus de l'école ou l'ayant abandonnée avant l'achèvement du primaire), les cours du soir représentent une véritable opportunité éducative. En dépit des progrès réalisés par le Burkina Faso vers la scolarisation primaire universelle, la disparition totale de la population des enfants jamais scolarisés va prendre encore de nombreuses années. Par ailleurs, la progression des taux de scolarisation va entraîner parallèlement, dans les conditions actuelles d'enseignement plutôt médiocres combinées à une croissance démographique forte, une croissance des effectifs des « mal scolarisés ».

Le profil par groupe d'âges de la situation scolaire traduit les progrès de la scolarisation dans la capitale : plus de la moitié des personnes âgées de 40 ans et plus n'a jamais été scolarisée, contre moins d'un quart chez les 5-19 ans. Notons néanmoins que chez les 10-14 ans, il reste encore près d'un enfant sur cinq (18,4 %) à n'avoir jamais fréquenté une école, se trouvant ainsi exclu de manière quasi définitive de l'accès à l'institution scolaire. La prise en compte du sexe confirme la sous scolarisation dont a été victime la population féminine, mais qui semble se réduire.

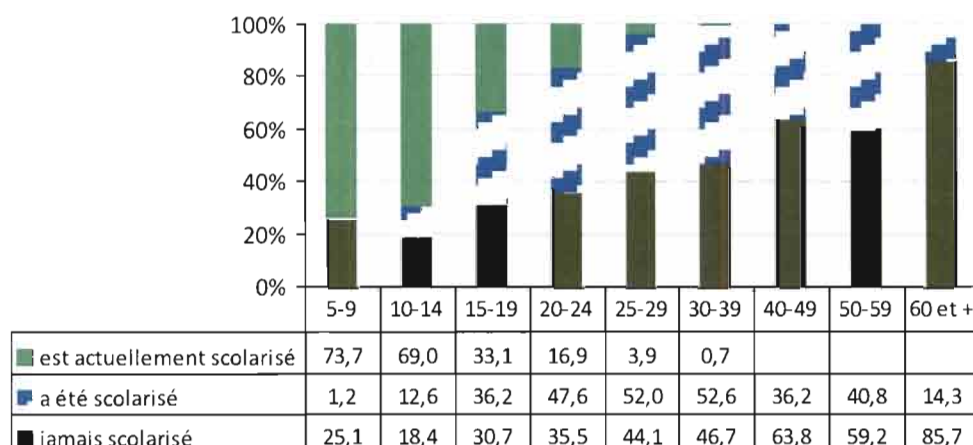


Figure 19 : Situation scolaire de la population résidente, âgée de 5 ans et plus, pour l'ensemble

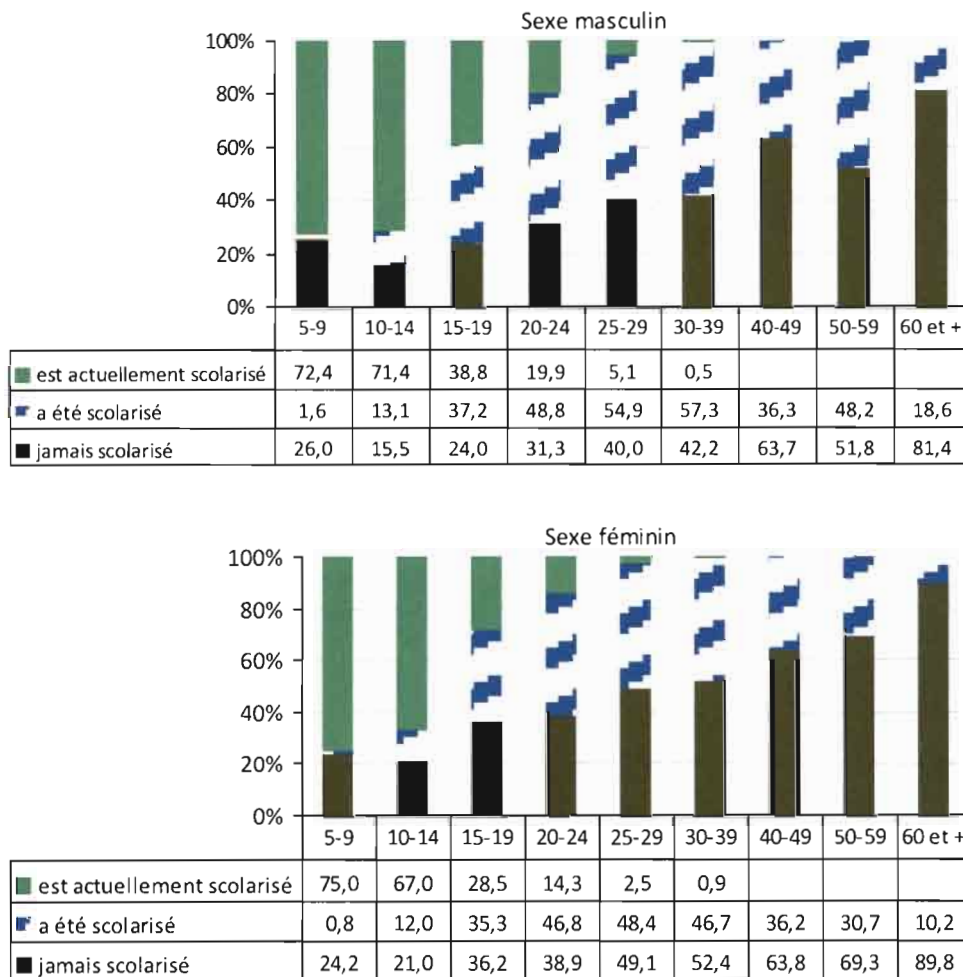


Figure 20 : Situation scolaire de la population résidente, âgée de 5 ans et plus, pour chaque sexe

En termes de capital humain, à peine la moitié (49 %) de la population ouagalaise âgée de 15 ans et plus et non scolarisée au moment de l'enquête présente un niveau d'instruction, mais qui se résume pour l'essentiel au niveau primaire (25,5 %), avec seulement 5 % des personnes ayant le niveau du secondaire second cycle et 3,3 % le niveau supérieur. Une situation qui apparaît sans surprise plus défavorable au sexe féminin, notamment pour les niveaux d'enseignement les plus élevés.

En matière de certification, seulement 12,2 % de ces 15 ans et plus présentent un diplôme au moins équivalent au BEPC. C'est dire le faible niveau de qualification d'ensemble.

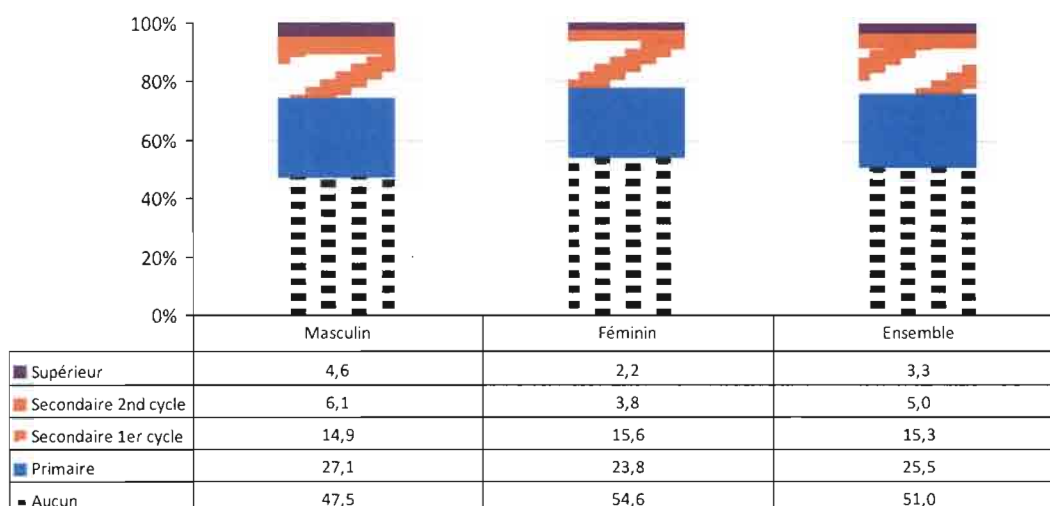


Figure 21 : Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus et non scolarisée, selon le niveau d'instruction atteint, pour l'ensemble et pour chaque sexe

B. Le niveau d'alphabétisation (en français)

A peine la moitié (50,3 %) de l'ensemble de la population résidente âgée de 15 ans et plus est ainsi déclarée alphabétisée en français. Conséquence de la sous-scolarisation féminine passée, le pourcentage des femmes ainsi alphabétisées est inférieur à celui de la population masculine : 46,1 % contre 54,2 %.

Sous l'effet des progrès en matière de scolarisation, le niveau d'alphabétisme en français augmente dans les générations les plus récentes. Le seuil des 60 % est cependant seulement atteint par la population masculine âgée de 15 à 29 ans,

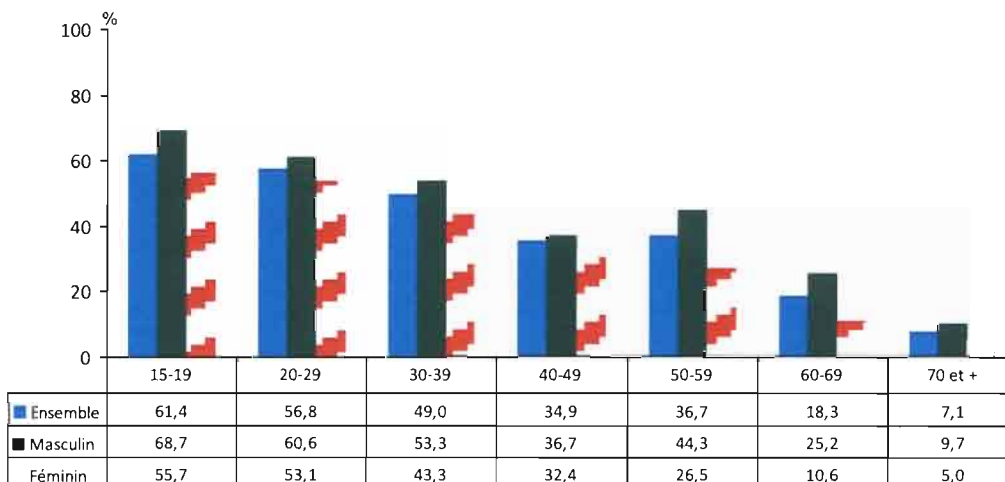


Figure 22 : Pourcentage des personnes résidentes, âgées de 15 ans et plus, déclarées alphabétisées en français par groupe d'âges, pour l'ensemble et selon le sexe

Parmi les personnes n'étant plus scolarisées, le pourcentage de celles déclarées alphabétisées en français selon la dernière classe suivie montre que c'est véritablement à partir de la classe de CM2 que la quasi-totalité d'entre elles le sont. Il peut paraître surprenant qu'environ 20 % des personnes ayant quitté l'école au CP1 ou CP2 et 60 % l'ayant fait au CE1 ou CE2 soient déclarées alphabétisées en français. Il faut avoir à l'esprit que l'information est déclarative, donnée par le référent-logement pour toutes les personnes de son logement et donc sujette à caution. Cela étant, comme il s'agit par ailleurs d'une population urbaine, résidant de surcroît dans la capitale, il se peut aussi que des personnes n'ayant que le niveau CP ou CE soient devenues alphabètes en français avec le temps et la pratique.

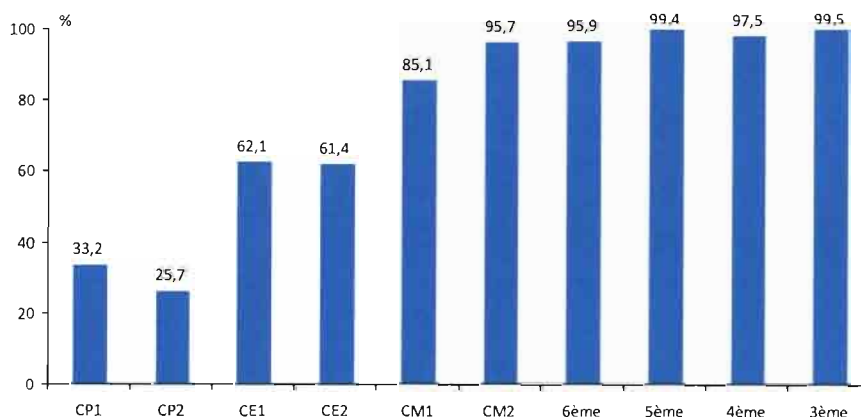


Figure 23 : Pourcentage des personnes ayant été scolarisées déclarées alphabétisées en français, selon la dernière classe suivie

C. Les niveaux de scolarisation

Nous retenons trois mesures de la scolarisation qui traduisent des réalités différentes :

- Le taux de fréquentation scolaire (TFS) par groupe d'âges scolaires mesure le pourcentage d'enfants de ce groupe d'âges fréquentant un établissement scolaire, quel que soit le niveau d'enseignement.
- Les taux bruts de scolarisation (TBS) rapportent l'effectif total des élèves d'un niveau d'enseignement donné (primaire, secondaire 1^{er} cycle, secondaire 2nd cycle) à l'effectif total des enfants du groupe d'âges officiellement concerné (respectivement 7-12 ans, 13-16 ans, 17-19 ans).
- Les taux nets de scolarisation (TNS) rapportent l'effectif total des élèves d'un niveau d'enseignement donné (primaire, secondaire 1^{er} cycle, secondaire 2nd cycle) et ayant l'âge correspondant à l'effectif total des enfants du groupe d'âges concerné (respectivement 7-12 ans, 13-16 ans, 17-19 ans).

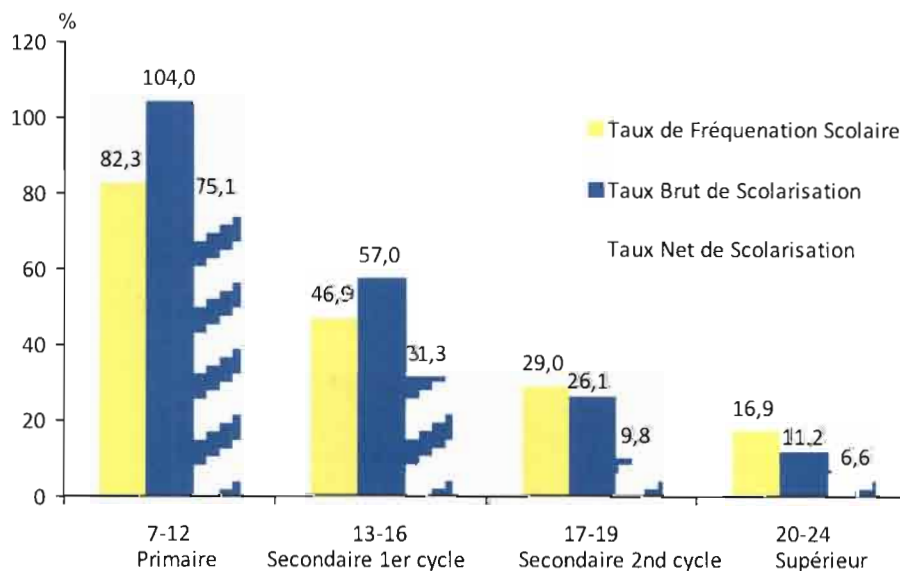


Figure 24 : Taux de fréquentation scolaire, taux brut et taux net de scolarisation, pour chaque groupe d'âges scolaires, pour l'ensemble des deux sexes

Pour le groupe d'âges des 7-12 ans, qui correspond à l'enseignement primaire, le taux de fréquentation scolaire est légèrement supérieur au taux net de scolarisation (82,3 % contre 75,1 %), témoignant ainsi du fait qu'un certain nombre d'enfants âgés de 7-12 ans sont déjà scolarisés au niveau secondaire (7 % du groupe d'âges). La valeur nettement plus élevée du taux brut de scolarisation (104 %) tient en revanche à la fois à la mise à l'école primaire d'enfants âgés de moins de sept ans (17 % des élèves du primaire sont âgés de moins de 7 ans), et à ce que nombre d'enfants demeurent scolarisés au primaire au-delà de l'âge de 12 ans (8,6 %), parce que ayant été scolarisés tardivement (après l'âge de 7 ans) et/ou ayant redoublé au moins une fois. Si ces indicateurs

confirment un niveau de scolarisation primaire bien plus élevé que la moyenne nationale (avec un taux brut de 72,5 % et un taux net de 59,4 % pour l'année scolaire 2007-08), ils traduisent cependant deux dysfonctionnements du système scolaire burkinabè : d'une part, la scolarisation précoce, avant l'âge officiel, contribuant ainsi à une surcharge des classes, d'autre part, les redoublements qui pèsent également sur les effectifs des classes et allongent la durée de la scolarité à des âges parfois avancés.

Chez les 13-16 ans, groupe d'âge correspondant au niveau secondaire 1^{er} cycle, la situation est à peu près la même, mais à des niveaux moindres et avec un écart plus marqué entre le taux de fréquentation scolaire (46,9 %) et le taux net de scolarisation (31,3 %) ; décrochage qui tient au fait qu'une proportion importante (25 %) des élèves de 13-16 ans sont toujours au primaire. La différence entre les taux brut et net provient quant à elle essentiellement de ce que près d'un tiers (32 %) des élèves du secondaire 1^{er} cycle sont âgés de plus de 16 ans.

Pour les groupes d'âges et les niveaux d'enseignement supérieurs ce schéma change alors quelque peu, avec des taux bruts inférieurs aux taux de fréquentation scolaire, en raison du poids des « retardataires ». Ainsi, à 20-24 ans, 60 % des scolarisés sont encore au niveau secondaire ! Phénomène qui apparaît plus marqué pour sexe féminin, avec à 20-24 ans encore 37,7 % des filles toujours scolarisée au collège contre 15 % chez les garçons.

Notons qu'en 2007-2008, à l'échelle nationale, selon les dernières statistiques scolaires officielles disponibles : le taux brut de scolarisation primaire était de 72,5 %, le taux net de 59,4 % ; au niveau secondaire, en 2006-2007, le taux brut de scolarisation au secondaire 1^{er} cycle était de 22,9 % et le taux net de 14,7 %, et pour le secondaire second cycle les taux étaient respectivement de 9,3 % et 3,9 %. Quelques chiffres qui confirment les niveaux de scolarisation bien plus élevés dans la capitale. Pour celle-ci, dans l'attente des résultats du dernier recensement, il n'existe pas d'autres sources de données récentes permettant une comparaison ; les annuaires des statistiques scolaires ne fournissent pas de chiffres sur les niveaux de scolarisation à Ouagadougou. D'après les données du précédent recensement, de 1996, le taux net de scolarisation primaire était alors 66,7 %, et de 74,1 % en considérant au numérateur l'effectif des élèves issu des statistiques scolaires ! (Pilon, 2007). Il sera donc particulièrement intéressant de connaître les niveaux de scolarisation à Ouagadougou à partir du dernier recensement.

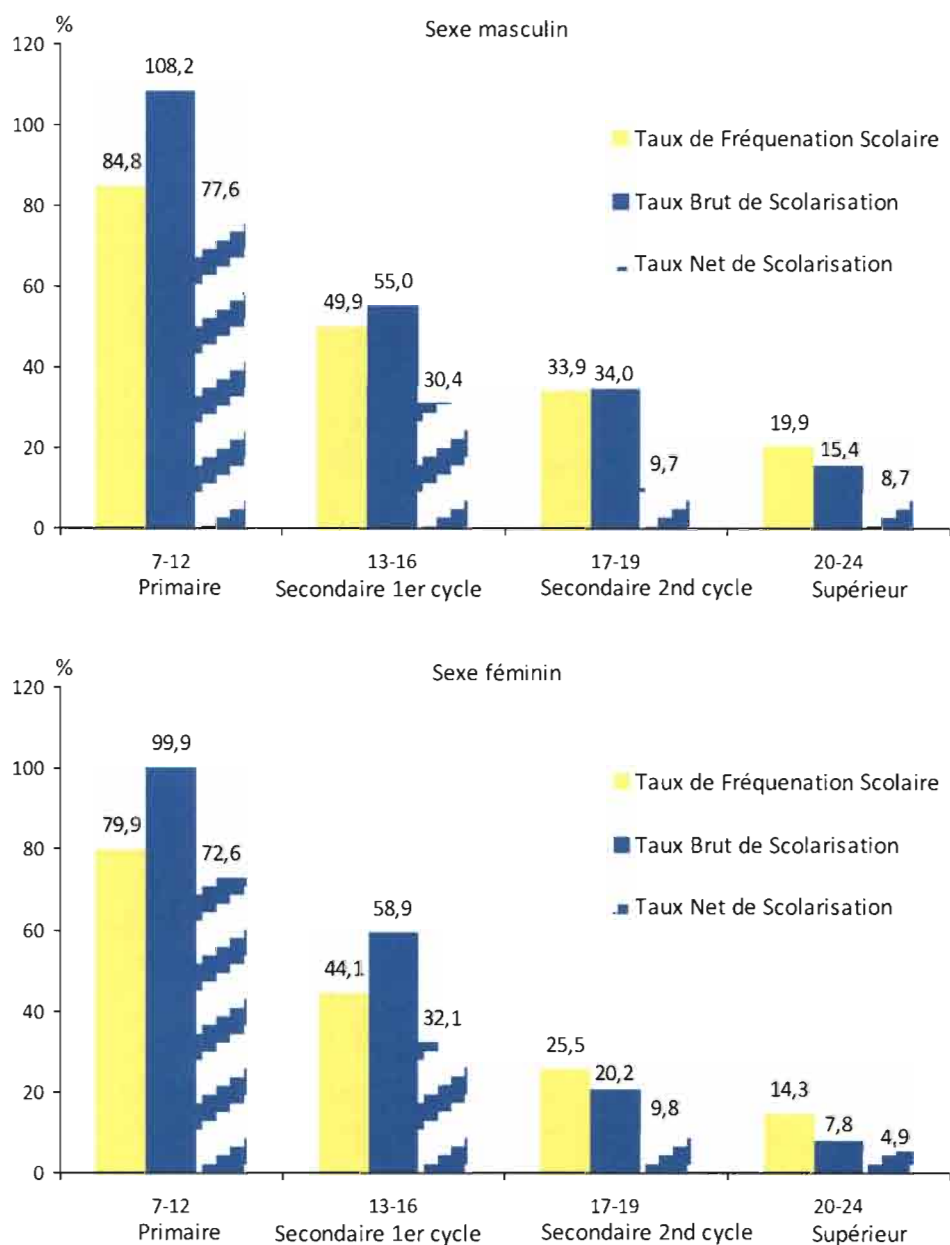


Figure 25 : Taux de fréquentation scolaire, taux brut et taux net de scolarisation, pour chaque groupe d'âges scolaires, pour chaque sexe

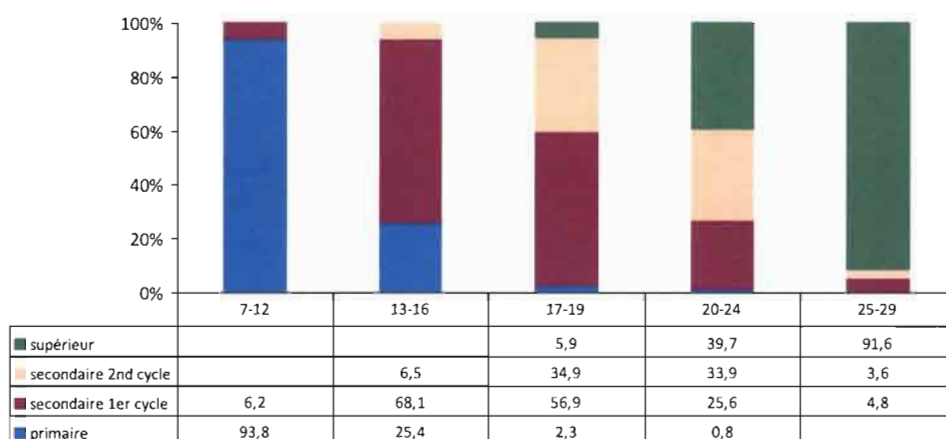


Figure 26 : Répartition des scolarisés selon le niveau d'enseignement suivi par groupe d'âges scolaires, pour l'ensemble

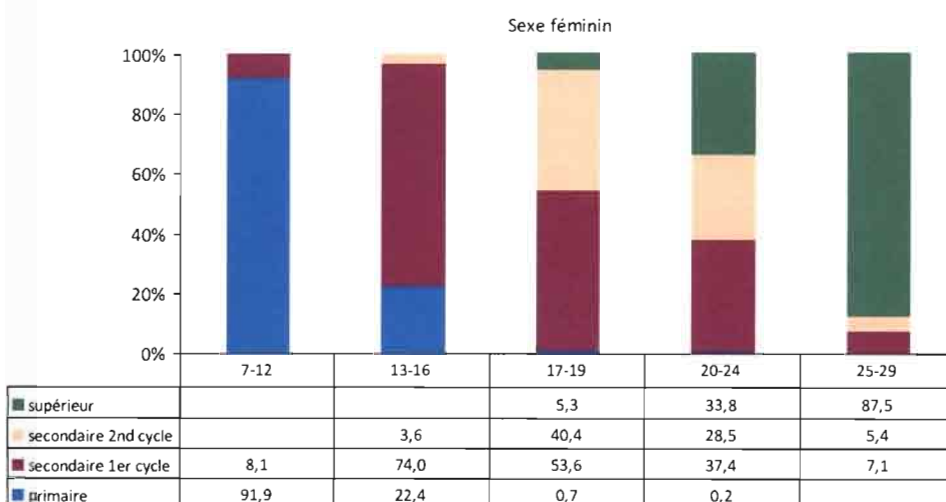
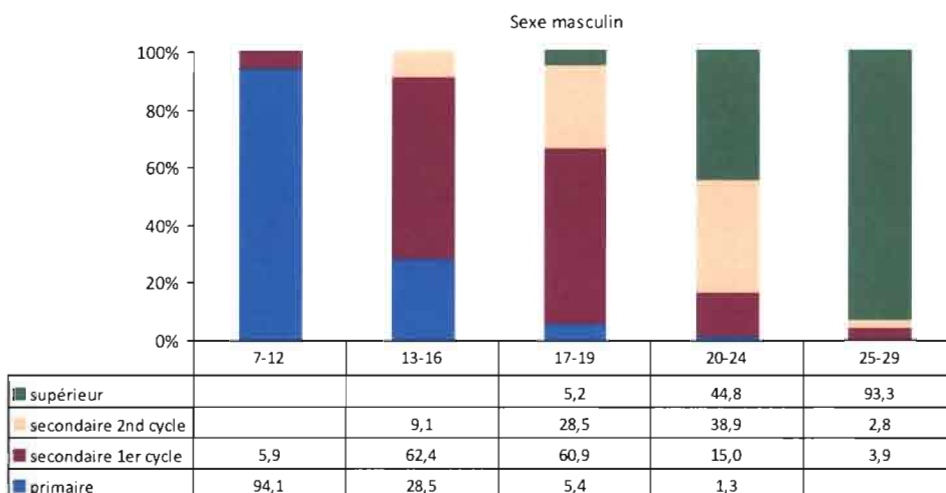


Figure 27 : Répartition des scolarisés selon le niveau d'enseignement suivi par groupe d'âges scolaires, pour chaque sexe

1. Première approche des facteurs de la solarisation

Si la scolarisation est plus élevée que dans le reste du pays, et surtout qu'en milieu rural, les inégalités socio-économiques et spatiales y sont cependant marquées, mais moins souvent documentées. Une analyse des facteurs de la scolarisation chez les enfants de 6-14 ans à Ouagadougou en 1994 (Kobiané, 2006) avait nettement mis en lumière l'importance du statut familial des enfants, du niveau de vie des ménages et du mode de production du ménage (en termes de degré de recours à une main-d'œuvre enfantine). Quinze plus tard, l'analyse exploratoire de l'enquête de 2009 sur quelques variables confirme pour partie ces résultats, en attendant de pouvoir procéder à une analyse statistique plus poussée⁹³.

La distinction entre les enfants du référent-logement et les autres enfants résidents du logement⁹⁴ met clairement en évidence une sous-scolarisation des seconds.

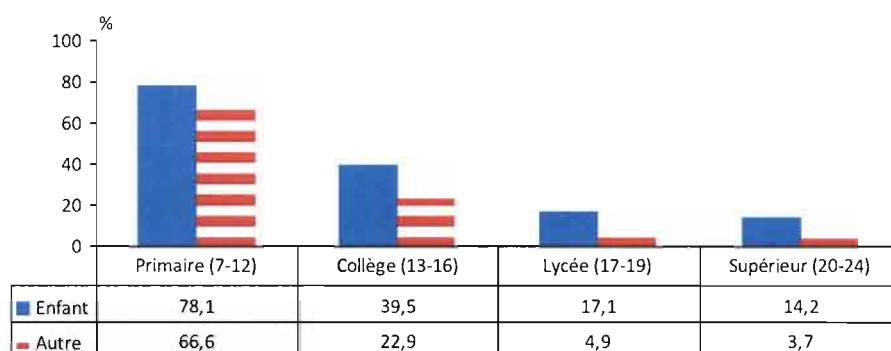


Figure 28 : Taux net de scolarisation, par niveau d'enseignement, selon le statut familial

Sans surprise, l'effet positif du niveau de vie sur la scolarisation s'accroît avec le niveau d'enseignement. Peu marquées au niveau du primaire, les écarts s'accroissent au secondaire puis au supérieur.

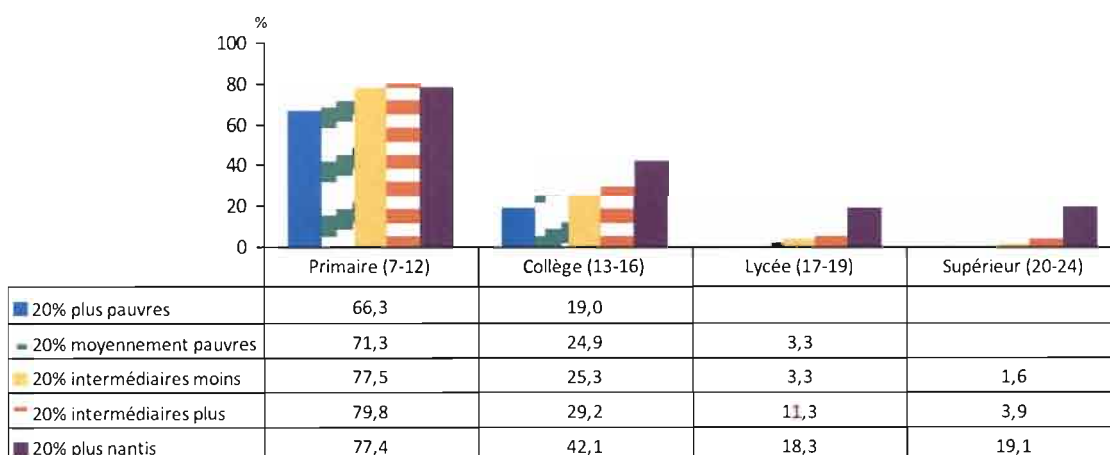


Figure 29 : Taux net de scolarisation, par niveau d'enseignement, selon le quintile du niveau de vie

⁹³ A travers notamment le recours aux méthodes de régression logistique, incorporant un certain nombre de caractéristiques individuelles et collectives (du référent logement et du logement). La variable de scolarisation retenue ici correspond au taux net de scolarisation, et non pas au seul fait d'être scolarisé dans un groupe d'âge donné.

⁹⁴ Catégorie qui n'inclut pas les « domestiques », dont « logiquement » presque aucun n'est scolarisé.

Enfin, la prise en compte du lieu de naissance montre que les individus nés dans le reste du Burkina sont les moins bien scolarisés, quel que soit le niveau d'enseignement. Le resserrement des valeurs chez les 20-24 ans, donc pour le niveau d'enseignement supérieur, traduit pour partie les migrations vers la capitale précisément à des fins scolaires, ou plutôt universitaires.

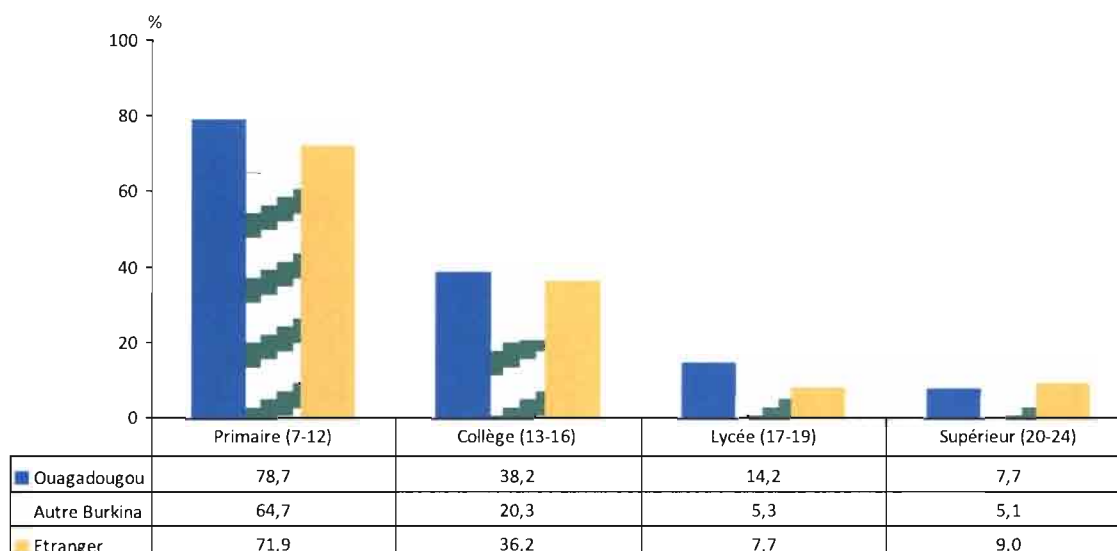


Figure 30 : Taux net de scolarisation, par niveau d'enseignement, selon le lieu de naissance

2. Le type d'établissement fréquenté

La capitale est le lieu où l'offre scolaire est la plus diversifiée. La répartition des élèves selon le type d'établissement fréquenté confirme la prédominance du secteur privé dans le primaire (57,2 %) et surtout dans le secondaire 1^{er} cycle, où près des trois quarts (72,4 %) des élèves fréquentent un établissement privé, le plus souvent de statut laïc. C'est donc uniquement dans l'enseignement supérieur que le secteur public maintient sa primauté, accueillant les trois quarts (76 %) des étudiants. C'est au niveau du secondaire premier cycle que le secteur privé confessionnel, dominé par les établissements catholiques, est le plus fréquenté, regroupant près d'un quart (23,8 %) des élèves.

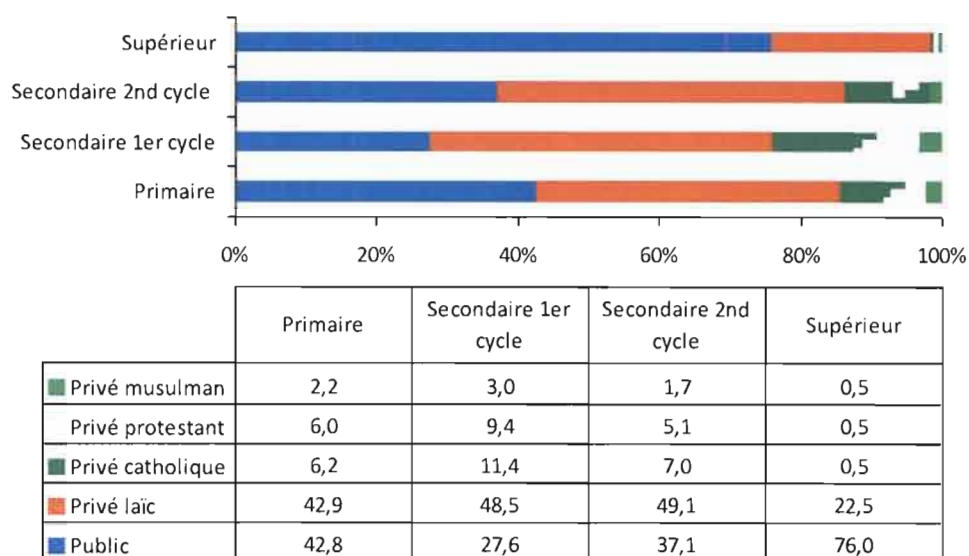


Figure 31 : Répartition des scolarisés selon le type d'établissement fréquenté, par niveau d'enseignement

La prise en compte du sexe des élèves ne révèle pas de logiques fortement différenciées dans le choix du type d'établissement. On peut néanmoins faire les observations suivantes :

- les garçons apparaissent toujours plus nombreux dans le secteur public ;
- à l'exception du niveau collège, les filles sont quant à elles plus nombreuses que les garçons à fréquenter un établissement privé laïc dans les autres niveaux d'enseignement. La différence plus marquée au niveau supérieur tient aux types de filières suivies par les filles (secrétariat, par exemple), qui relèvent principalement de ce secteur privé laïc ;
- la fréquentation d'un établissement musulman est plus fréquemment le fait des garçons que des filles, à l'exception du niveau lycée (mais sans que nous puissions à ce stade en apporter une explication).

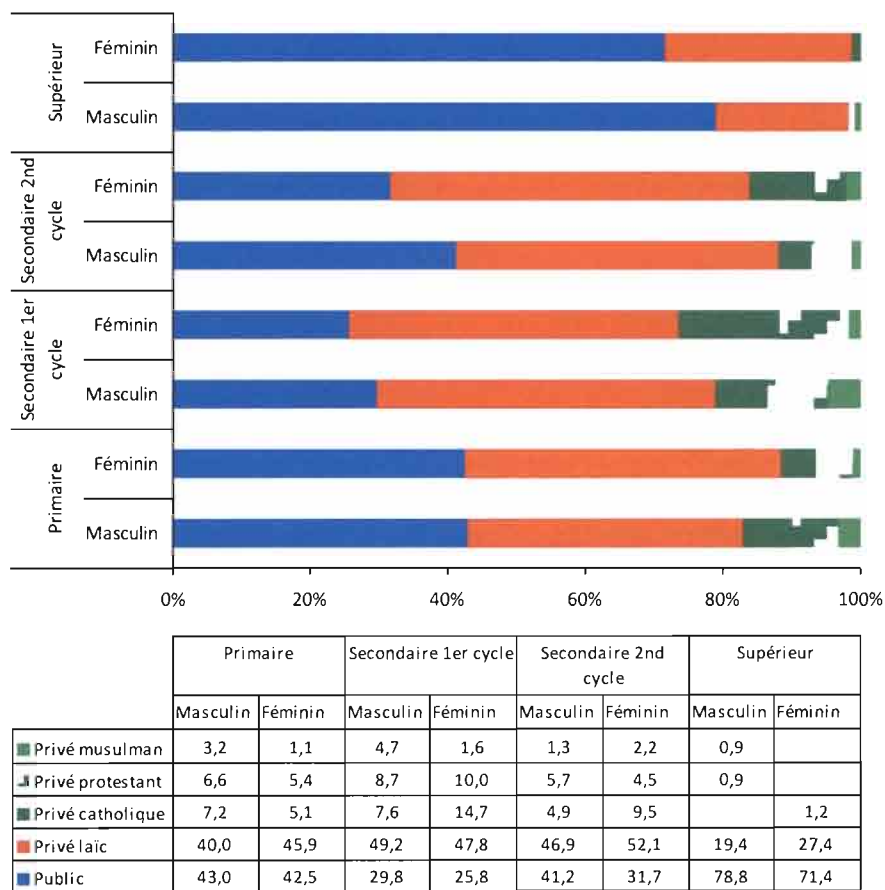


Figure 32 : Répartition des scolarisés selon le type d'établissement fréquenté, par niveau d'enseignement et pour chaque sexe

D. Les anciens scolarisés

Le recueil de l'information sur la dernière classe suivie par les personnes ayant été scolarisées montre que la moitié (53,6 %) d'entre elles ont arrêté leur scolarité au niveau du primaire, et la plupart (29,5 %) sans avoir pu achever le primaire. Le léger « pic » observé pour la classe de CE1 confirme un constat fait à partir d'autres études, menées en milieu rural et semi-urbain (dans la zone de l'observatoire de Nouna et dans les villages des provinces prioritaires). Ce résultat semble tenir au fait que nombre d'élèves parviennent au CE1 sans la maîtrise des « fondamentaux » alors que la classe de CE1 marque une certaine rupture pédagogique par rapport au CP. Est ainsi clairement posée le problème des conditions dans lesquelles se fait le démarrage de la scolarité, sachant que les chances de combler ces insuffisances dans les classes supérieures sont assurément bien minces. Un point important mis en lumière dans quelques provinces du Burkina, qui serait à vérifier pour Ouagadougou, réside dans le fait que les classes de CP sont tenues essentiellement par de jeunes enseignants, tandis que les plus âgés, et a priori les plus expérimentés, se « réservent » plutôt les

classes de fin de cycle. Il ya là une question relative à la politique d'affectation des enseignants dans les classes qui mériterait d'être étudiée de près.

Dernière classe ou niveau atteint	Masculin	Féminin	Ensemble
CP1	1,8	2,4	2,1
CP2	3,7	5,5	4,5
CE1	9,1	9,7	9,4
CE2	6,0	6,9	6,4
CM1	7,6	5,8	6,8
CM2	24,2	23,4	23,9
Collège incomplet	15,6	20,2	17,7
Collège complet	11,0	12,6	11,7
Lycée incomplet	4,7	3,2	4,1
Lycée complet	7,1	5,2	6,2
Supérieur	9,2	4,8	7,2
Total	100	100	100

Tableau 31 : Répartition des anciens scolarisés selon le niveau d'enseignement atteint

Dans le prolongement de ces résultats, le niveau de certification des anciens scolarisés s'avère faible : 42,7 % ont quitté l'école sans aucun diplôme, 36,2 % ont obtenu le CEPE, 10,2 % le BEPC et à peine 8 % au moins le BAC.

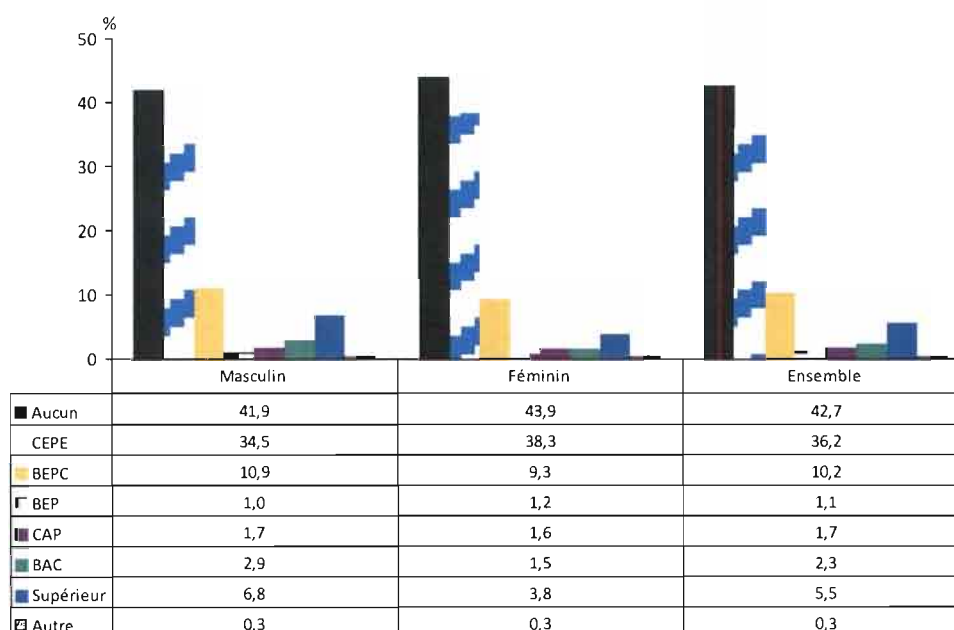


Figure 33 : Répartition des anciens scolarisés selon le dernier diplôme obtenu, pour l'ensemble et pour chaque sexe

E. Genre et scolarisation : rôles différenciés des pères et des mères dans les processus scolaires familiaux

Les travaux démographiques réalisés sur la demande scolaire au Burkina Faso ont montré que l'un des facteurs explicatifs d'une fréquentation scolaire des enfants en âge d'être à l'école non encore universelle réside en partie dans la faiblesse de la demande éducative familiale. Selon ces études, cette demande familiale de scolarisation varie en fonction du sexe des individus, les enfants n'ayant pas les mêmes chances scolaires selon qu'ils sont élevés par un homme ou une femme (Kaboré et al. 2003; Kobiané 2003, 2006). Par manque de données adéquates cependant, il reste difficile d'aller au-delà de ce simple constat et d'expliquer ces résultats. Des travaux menés dans d'autres régions indiquent que ces différences peuvent avoir pour origine des pratiques scolaires parentales sexuées (Thomson *et al.*, 1994). Les informations détaillées recueillies sur l'implication différenciée des pères et des mères dans les processus décisionnels familiaux en matière de scolarisation offrent une possibilité d'explorer cette piste dans le cadre de Ouagadougou. Ces questions portent sur les décisions concernant la mise à ou le retrait de l'école, « qui a décidé de la non-scolarisation, de la première mise à l'école, de l'arrêt de la scolarité » ou encore sur les dépenses scolaires « personnes qui contribuent au financement des frais de scolarité, des fournitures scolaires », et enfin sur le suivi scolaire « qui a choisi l'établissement fréquenté au moment de l'enquête, qui s'occupe des démarches ou suit les devoirs scolaires ».

L'examen des données montre de manière générale, d'une part que le processus décisionnel autour des questions scolaires ne déroge pas à la tradition qui veut que les enfants soient sous l'autorité du père, les femmes étant peu impliquées dans les décisions concernant la scolarisation de leurs enfants. D'autre part, les résultats confirment l'importance de la circulation des enfants au sein des réseaux familiaux ou sociaux comme une variable importante des stratégies scolaires familiales (Pilon 1996). Le schéma de prise en charge des dépenses et du suivi scolaires des enfants du référent-logement⁹⁵ est en effet très différent de celui des autres enfants.

1. *Prise de décision dans la mise et le retrait des enfants de l'école*

Les principaux décideurs sur les questions de mise à l'école des enfants sont les pères seuls, et dans de rares cas en concertation avec la mère. Pour près de sept enfants sur dix, le refus de la scolarisation ou de la décision de les inscrire à l'école a été prise par le père, et pour moins de deux enfants sur dix, par les deux parents conjointement. Cette autorité du père sur la mise à l'école des enfants ne varie pas dans le temps, car, quelque soit le groupe d'âge considéré, le refus de scolarisation dû au père concerne plus de 60 % des individus jamais scolarisés.

La prise en compte du statut familial des enfants montre une intervention relativement importante des personnes extérieures au noyau familial dans la décision d'inscrire les enfants à l'école. Un peu

⁹⁵ Bien que l'unité d'analyse porte sur le logement et non sur le ménage, l'exploitation de ces données pour cette problématique demeure pertinente, car des entretiens qualitatifs menés auprès de certaines femmes référents logement montrent que pour la quasi-totalité d'entre elles ce dernier se confond avec le ménage. La proportion des femmes référents logement dans l'enquête qui est de 15,5 % est d'ailleurs proche de celle de 14,2 % observée pour les femmes chefs de ménage dans le recensement de 2006.

plus de deux enfants sur dix autres que ceux du référent-logement ont ainsi été mis à l'école par d'autres personnes que leurs parents biologiques.

Si les pères apparaissent plus haut comme les premiers décideurs en ce qui concerne le choix d'inscrire ou non les enfants à l'école, ils ont moins de prise sur la décision d'arrêt de la scolarité. Celle-ci relève d'abord de la volonté des individus une fois qu'ils sont mis à l'école. Près de 50 % des personnes qui ont quitté l'école⁹⁶ l'ont fait de leur propre chef, et cette proportion est légèrement plus élevée pour les garçons (50 %) que pour les filles (44 %). Le père demeure cependant le deuxième intervenant par ordre d'importance sur ce poste de décision, à 35 % pour les individus des deux sexes. La mère y est encore plus faiblement représentée que dans les postes décisionnels relatifs à la mise à l'école, car même lorsqu'elle intervient avec le père, la décision concerne à peine un dixième des individus concernés.

2. Contributions financières à la scolarité

De manière globale, on constate que les parents biologiques sont dans la majorité des cas, les seuls contributeurs financiers de la scolarité de leurs enfants présents dans le logement. La proportion des individus dont les dépenses scolaires - frais de scolarité ou de fournitures - sont prises en charge à 100 % par leurs parents, que ce soit le père seul, la mère seule ou les deux parents conjointement est d'un peu plus de 81 % pour les garçons et de 75 % pour les filles. On peut supposer que l'une des stratégies des familles pour obtenir de l'aide pour les charges scolaires consiste à confier des enfants à d'autres personnes du réseau familial ou du cercle de connaissances, comme semble le suggérer la comparaison des contributeurs aux dépenses scolaires selon le statut familial des enfants. En effet, 40 % à peine parents biologiques des enfants autres que ceux du référent-logement assument entièrement les charges financières relatives à la scolarisation de leurs enfants, contre 92 % des parents référents logement dont les enfants sont corésidents.

La répartition des dépenses par contributeur pour les enfants du référent-logement montre que c'est surtout le père qui assume la charge financière relative à la scolarité des enfants. Il prend en charge de manière exclusive les deux postes de dépenses pour 69 % des enfants scolarisés. La sollicitation des mères pour le financement des études est plus élevée pour la prise de décision concernant la mise à l'école, puisqu'elles financent seuls la scolarisation de 7,6 % des enfants qui sont ceux du référent-logement, et de 11 % des autres enfants. Plus d'un enfant sur dix (12 %) de ce dernier statut familial bénéficie du soutien de ses frères et sœurs pour la prise en charge exclusive de ses frais de scolarité et l'achat de ses fournitures scolaires. De même, toujours pour ces enfants, seulement 28 % d'entre eux ont leurs dépenses scolaires prises intégralement en charge par leurs pères, alors que pour 38 % elles sont prises en charge par des personnes extérieures à la famille.

⁹⁶ Il s'agit des individus de 10 ans et plus ayant quitté l'école sans diplôme. Ils ont pour 99 % d'entre eux le niveau de scolarisation primaire.

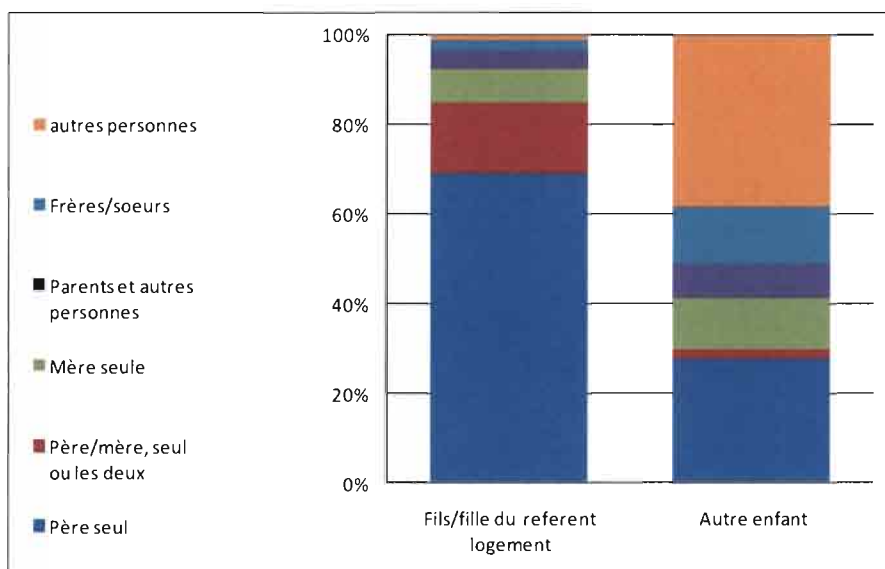


Figure 34 : Répartition des individus scolarisés selon le lien avec le référent-logement et la personne qui finance leur scolarité

3. Implication différenciée des pères et des mères dans le suivi scolaire

Si la domination paternelle persiste même dans le suivi scolaire notamment parce que pour des raisons historiques de discrimination liées à la scolarisation, les hommes ont un niveau d’instruction généralement supérieur à celui des femmes, on note une plus forte présence des mères sur ce terrain. L’implication des mères dans cet aspect de la scolarité des enfants va dans le sens de ce qui est observé dans d’autres régions, le suivi scolaire étant généralement assimilé aux tâches domestiques (Héran, 1994 ; Terrail, 1992).

La personne qui s’occupe des démarches scolaires est pour environ 55 % des enfants le père seul, et pour 18 % la mère exclusivement. C’est surtout au primaire et dans une moindre mesure au secondaire que la participation des parents aux démarches scolaires est la plus élevée, les individus prenant progressivement seuls en charge cet aspect de leur scolarité au fur et à mesure qu’ils grandissent. Aussi, si aucun individu fréquentant au niveau primaire n’effectue les démarches scolaires relatives à sa scolarité, ils sont 11 % et 31 % à les effectuer eux-mêmes pour les niveaux secondaires 1 et 2, et 76 % pour le niveau d’enseignement supérieur. Les mères restent impliquées de manière égale du primaire au deuxième niveau du secondaire à environ, 18 % environ.

Pour ce qui est du suivi des devoirs, le résultat majeur est celui d’une absence de soutien à ce poste pour un tiers des enfants qui fréquentent l’école à Ouagadougou (33 %), et cela est aussi vrai pour les enfants du référent-logement que pour les autres enfants. On note une plus grande diversité d’intervenants à ce poste parmi ces derniers que parmi les enfants du référent-logement : avec une contribution plus élevée des mères que des pères, 13 % et 9,5 %, une contribution du tuteur de 9 %, et celles d’autres personnes de 15 %. Parmi les enfants du référent-logement, lorsque les enfants sont aidés, le suivi des devoirs est pris en charge de manière quasi exclusive par les parents biologiques.

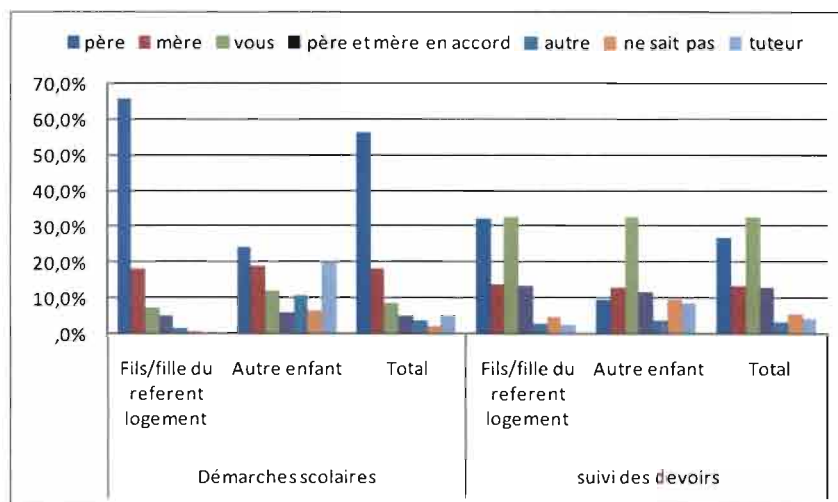


Figure 35 : Répartition des individus scolarisés selon le lien de parenté avec le référent-logement et les personnes impliquées dans leur suivi scolaire

F. La scolarisation au niveau des logements

Les indicateurs de scolarisation sont toujours calculés au niveau individuel, celui des enfants d'âges scolaires. Ce type de mesure fait oublier que la scolarisation ne concerne pas les enfants indépendamment les uns des autres (Clignet et Pilon, 2001), mais se réalise à l'échelle « familiale ».

Au niveau des logements, on observe ainsi qu'en 2009, 37,3 % d'entre eux comprennent au moins un enfant âgé de 7-12 ans et 28, % au moins un enfant âgé de 13-16 ans. La répartition des logements ainsi concernés par la scolarisation, au primaire et au collège, selon le nombre d'enfants d'âge scolaire, montre que la majorité d'entre eux ont un seul enfant de la tranche d'âge concernée (60,5 % pour les 7-12 ans et 69,7 % pour les 13-16 ans). Pour les deux groupes d'âges, un peu moins d'un logement sur dix comprend au moins trois enfants d'âge scolaire.

Nombre d'enfants	7-12 ans	13-16 ans
1	60,5	69,7
2	30,6	22,3
3	6,7	5,9
4	1,7	1,6
5	0,2	0,4
6	0,3	0,1
Total	100,0	100,0

Tableau 32 : Répartition des logements selon le nombre d'enfants résidents âgés de 7-12 ans e de 13-16 ans (pour les logements ayant au moins un enfant de chaque groupe d'âges)

Notons que ce genre d'informations, qui peut être obtenu également à partir d'un recensement et alors fourni en termes d'effectifs absolus, constitue une donnée de base qui s'avérerait particulièrement utile dans la perspective de la mise en place d'une politique d'aide aux familles : combien sont concernées par la scolarisation et à quelle hauteur ?

On peut établir un « profil de scolarisation » des logements, pour chaque groupe d'âges (et en tenant compte ou non du niveau d'enseignement correspondant), selon qu'ils scolarisent aucun enfant (« nulle »), une partie d'entre eux (« partielle ») ou tous (« totale »). Les valeurs vont évidemment fortement dépendre du nombre d'enfants. Dans le cas d'un seul enfant âgé de 7-12 ans, 79,7 % des logements scolarisent leur (seul) enfant, et 74,1 % le font au niveau primaire ; pourcentages qui sont respectivement de 45,3 % et 31,7 % pour les logements avec un seul enfant de 13-16 ans.

Pour les logements comprenant au moins deux enfants d'âge scolaire, les pourcentages de logements scolarisant tous leurs enfants s'avèrent logiquement plus faibles. En revanche, la part de ceux qui scolarisent en partie leurs enfants et celle des logements qui n'en scolarisent aucun augmentent sensiblement avec l'âge et le niveau d'enseignement. Ainsi, tandis qu'environ seulement 7% des logements présentent un profil de scolarisation nulle à 7-12 ans (au primaire), le pourcentage passe à 27,2 % pour la fréquentation scolaire chez les 13-16 ans et à 45,3 % si on la restreint au niveau du collège.

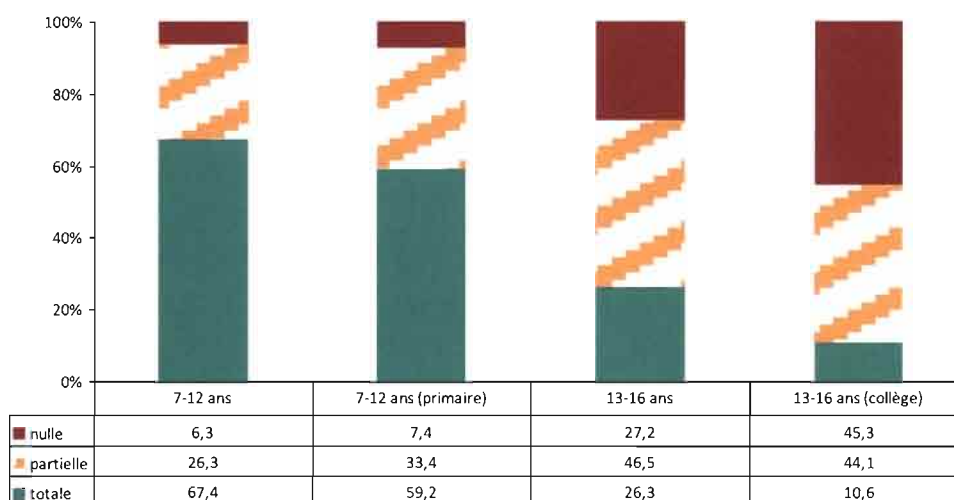


Figure 36 : Répartition des logements par profil de scolarisation (logements ayant au moins deux enfants de la tranche d'âges scolaires concernée)

Un « profil éducatif » des logements plus général peut être établi en fonction du pourcentage de personnes âgées de 7 ans étant ou ayant été scolarisées, pour les logements ayant au moins une personne âgée de 7 ans et plus. On observe ainsi que dans des proportions identiques, un quart des logements sont composées d'au moins une personne âgée de 7 ans et plus passée par l'école (ou y étant encore), l'autre quart concernant des logements dont aucun membre n'a eu une expérience scolaire. Des proportions qui augmentent et diminuent respectivement avec le quintile de niveau de

vie : ainsi, de 18,5 % chez les logements les plus pauvres, le pourcentage des logements dont tous les membres âgés de 7 ans et plus ont connu l'expérience scolaire grimpe à 42,2 % chez les plus nantis ; à l'inverse, le pourcentage des logements dont tous les membres âgés de 7 ans et plus ont connu l'expérience scolaire passe de 44,4 % chez les plus pauvres à 2,7 % chez les plus nantis. Bien sûr, ce type d'analyse doit être poursuivi en tenant compte du nombre de personnes concernées par logement, et demande à être prolongée pour caractériser ces différents profils. On peut ainsi se demander quels sont ces logements les plus nantis où aucun individu de 7 ans et plus n'est ou n'a été scolarisé.

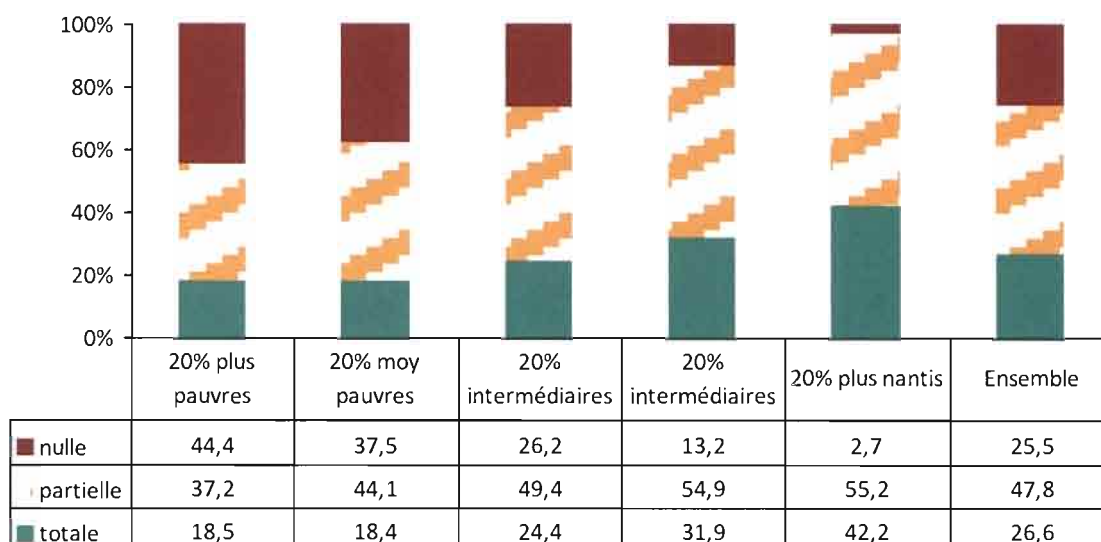
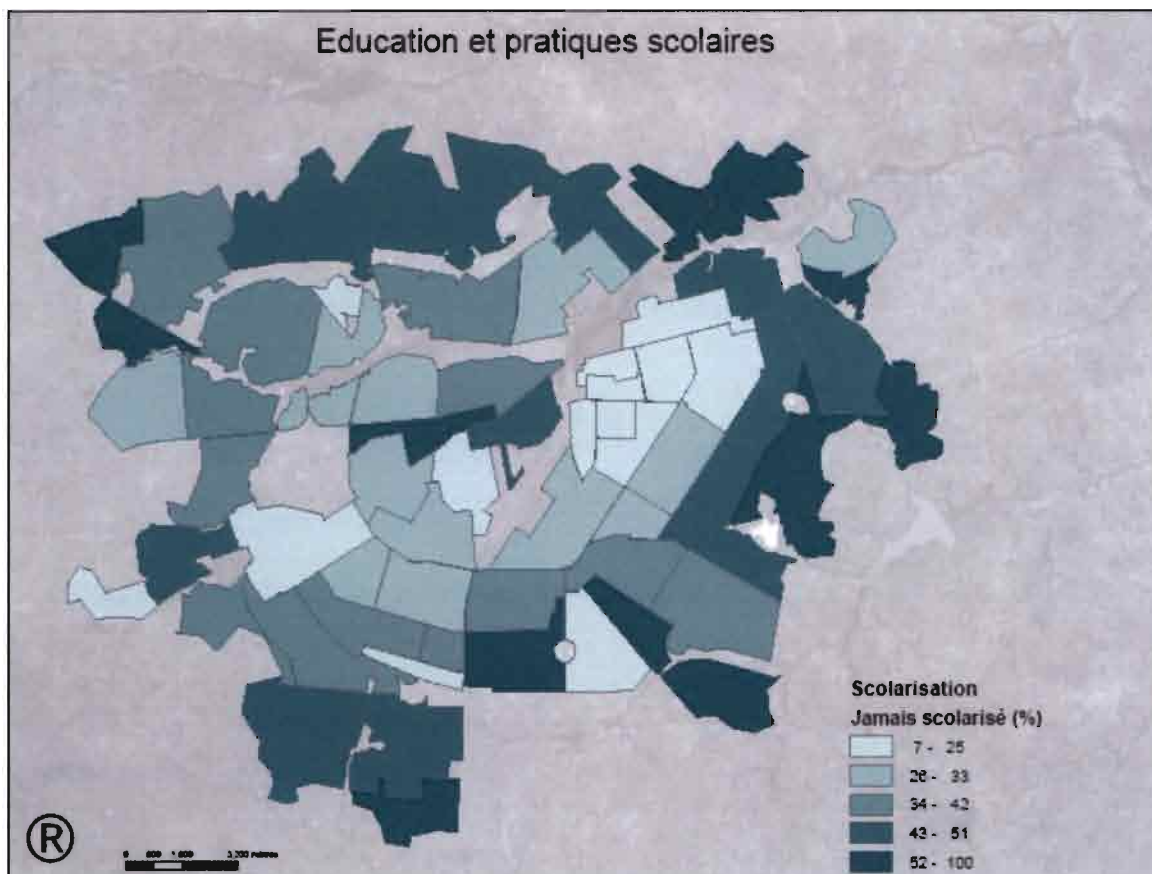


Figure 37 : Répartition des logements par profil éducatif (fonction du pourcentage de personnes âgées de 7 ans étant ou ayant été scolarisées) selon le quintile de niveau de vie (pour les logements ayant au moins une personne âgée de 7 ans et plus)

G. Un premier aperçu des disparités spatiales intra-urbaines

Une étude antérieure de la situation scolaire à Ouagadougou avait bien montré que « globalement insuffisante en regard de la demande, l'offre scolaire s'avère en outre inégalement répartie au sein de la capitale, et ce au détriment des zones périphériques » (Baux et Pilon, 2002). Le géoréférencement des établissements scolaires de la capitale, tenant en compte du type d'école (publique ou privée), avait montré que dans ces zones périphériques l'offre est essentiellement le fait du secteur privé ; particulièrement dans les zones non loties, où l'État ne construit pas d'écoles. Une analyse des données du recensement de 1996 par secteur avait de son côté révélé qu'« en raison de l'insuffisance, voire de l'absence, de l'offre scolaire dans les zones périphériques de la ville, mais aussi de la présence majoritaire de populations démunies, c'est dans ces zones que la fréquentation scolaire est la plus faible », alors qu'elles abritent les populations d'âges scolaires les plus nombreuses (Baux et Pilon, 2002).

Dans l'attente de pouvoir effectuer des analyses spécifiques à partir des données du recensement de 2006, la carte ci-dessous, issue de l'enquête de 2009, confirme la persistance des disparités, des inégalités spatiales en matière de scolarisation à Ouagadougou. Mais elle montre dans le même temps que les zones périphériques (et celles plus centrales aussi) ne sont pas des entités homogènes face à la scolarisation.



Carte 32 : Pourcentage de la population âgée de 5 ans et plus jamais scolarisée

A l'évidence, avec une ville qui ne cesse de s'étendre spatialement, c'est dans ces zones périphériques que le problème de transport pour aller à l'école se pose avec le plus d'acuité, combinant le coût du transport, la pollution urbaine et la dangerosité de la circulation.

Les premiers résultats de l'enquête de 2009 tendent à confirmer (mais cela reste à vérifier par des analyses plus fines) ce diagnostic posé au début des années 2000 pour la capitale : « On voit se dessiner un **paysage scolaire spatialement et socialement différencié** : un secteur public (le moins coûteux) pour les plus pauvres ; un secteur privé pluriel, ici destiné aux plus nantis pour les écoles les plus coûteuses, là fréquenté par les enfants des familles les plus pauvres, ou encore en raison d'un choix religieux (pour les écoles franco-arabes et medersa). Dans les zones périphériques, faute d'écoles publiques, l'alternative est souvent entre ne pas pouvoir scolariser ses enfants (le coût des écoles privées étant souvent trop élevé) ou faire parcourir quotidiennement une longue distance aux enfants, avec tous les risques que cela entraîne. » (Baux et Pilon, 2002). Or, c'est dans ces zones périphériques, les plus peuplées, que se trouvent les plus gros effectifs d'enfants et jeunes (de l'ordre de plusieurs milliers au total), soit n'ayant jamais été scolarisés (et qui à partir de 9 ans ne pourront

plus l'être), soit ayant quitté l'école précocement (sans même achever le primaire). Quelles perspectives d'insertion sociale et professionnelle pour eux ? Quel peut être leur avenir dans la capitale ?

H. En conclusion...

Les premiers résultats sur l'éducation à Ouagadougou traduisent une situation éducative en demi-teinte. Les niveaux de scolarisation y sont assurément les plus élevés du pays, faisant de la capitale une zone considérée comme privilégiée sur le plan éducatif et n'attirant ainsi que fort peu l'attention des politiques, des acteurs en éducation (nationaux et internationaux).

Si 60 % de la population ouagalaise âgée de 5 ans et plus a ou a été en contact avec l'institution scolaire, le niveau général de qualification reste faible. En effet, à peine la moitié de la population âgée de 15 ans et plus (et non scolarisée au moment de l'enquête) présente un niveau d'instruction, mais qui pour l'essentiel se limite au niveau d'enseignement primaire ; et seulement 12 % présentent un diplôme au moins équivalent au BEPEC. Ainsi juste la moitié des 15 ans et plus est déclarée alphabétisée en français.

Bien que beaucoup plus élevée que dans le reste du pays, les niveaux de scolarisation dans la capitale restent bien en deçà des objectifs de l'EPT (Éducation Pour Tous). La scolarisation précoce d'un côté et les retards scolaires de l'autre demeurent des problèmes non résolus, qui pèsent sur le fonctionnement de l'institution scolaire. Avec une estimation d'environ 20 000 apprenants, les cours du soir représentent une forme éducative qui ne doit pas être ignorée, d'autant moins qu'elle connaît assurément une ampleur croissante ; ils répondent à des besoins éducatifs non couverts par le système formel, mais qui s'avèrent pourtant essentiels pour l'amélioration du capital humain de la population ouagalaise. Les analyses à venir vont chercher à documenter les principaux facteurs de la scolarisation (mise à l'école et parcours scolaires), aux différents niveaux d'enseignement, à travers notamment l'analyse approfondie des biographies scolaires.

Les logiques migratoires sont assurément une composante importante des stratégies scolaires, tant individuelles que familiales, et inversement. La prise en charge par exemple de la scolarisation des enfants « confiés » aux familles ouagalaises pose de nombreuses questions. Des analyses à venir porteront notamment sur les situations scolaires des enfants et jeunes venus de Côte d'Ivoire suite au conflit armé déclenché en septembre 2002.

Avec un quart de la population ouagalaise âgée de 5 ans et plus fréquentant en 2009 un établissement scolaire (ou universitaire), la scolarisation est une des réalités importantes de la vie quotidienne dans la capitale. La question des disparités spatiales et socio-économiques doit ainsi être davantage analysée dans leurs différentes dimensions, notamment celles du coût et de la distance avec les stratégies de scolarisation (notamment dans le choix de l'établissement) qui leurs sont associées. Notons que le géoréférencement en cours de tous les établissements scolaires de la capitale⁹⁷, combiné à celui des logements venant d'être enquêtés, pourrait à ce propos donner lieu à des analyses inédites, sans aucun doute riche d'enseignements, en regard de la problématique des stratégies résidentielles et des mobilités intra-urbaines.

⁹⁷ Travail faisant l'objet d'un partenariat entre le MEBA et l'ISSP.

Bibliographie

Baux Stéphanie et Pilon Marc, (2002) – *L'offre et de la demande d'éducation primaire à Ouagadougou : un état des lieux*, Brochure de synthèse, UERD, 25p.

Clignet Rémi et Pilon Marc, (2001) - « Questionnements méthodologiques sur la mesure des inégalités de scolarisation entre garçons et filles en Afrique, à partir de données d'enquêtes », *Colloque international Genre, population et développement en Afrique*, UEPA-INED-ENSEA-IFORD Abidjan, 16-19 juillet 2001, 15p.

Compaoré Félix, Compaoré Maxime, Lange Marie-France, Pilon Marc, (2007) - *Les cours du soir au Burkina Faso. Synthèse des résultats de la recherche à Ouagadougou, à Bobo-Dioulasso, et dans huit villes secondaires du Burkina Faso*, Institut national des sciences des sociétés (INSS/CNRST), Institut de recherche pour le développement (IRD), Unité d'enseignement et de recherche en démographie de l'Université de Ouagadougou (UERD/UO), Ouagadougou, 32 p.

Héran François (1994) - « L'aide au travail scolaire : les mères persévèrent », *INSEE Première*, n°350.

Kaboré Idrissa, Lairez Thierry et Pilon Marc, (2003) – « Genre et scolarisation au Burkina Faso : enseignement d'une approche statistique », in *Éducation, famille et dynamiques démographiques*, sous la direction de M. Cosio, R. Marcoux, M. Pilon, et A. Quesnel. Paris, Cicred, pp. 221-246.

Kobiané Jean-François, (2003) – « Pauvreté, structures familiales et stratégies éducatives à Ouagadougou », in *Éducation, famille et dynamiques démographiques*, sous la direction de M. Cosio, R. Marcoux, M. Pilon, et A. Quesnel. Paris, Cicred, pp. 153-182.

Kobiané Jean-François, (2006) - *Ménages et scolarisation des enfants au Burkina Faso : à la recherche des déterminants de la demande scolaire*, Collection « Monographies de l'Institut de Démographie de l'UCL », Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 306 p.

Pilon Marc, (1996) – « Genre et scolarisation des enfants en Afrique subsaharienne in *Genre et développement : des pistes à suivre*, sous la direction de T. Locoh, A. Labourie-Racape, et C. Tichit. Paris, CEPED, pp. 25-34.

Pilon Marc, (2005) - « Confiage et scolarisation en Afrique de l'Ouest : éclairages à partir des sources de données démographiques », communication au XXVème Congrès international de la population, 18-23 juillet 2005, Tours, 18 p.

Pilon Marc, (2007) – « Disparités intra-urbaines en matière de scolarisation à Ouagadougou », in COMPAORE F. et al., *La recherche face aux défis de l'éducation au Burkina Faso*, CNRST, Ouagadougou, 145-159 p.

Terrail Jean-Pierre, (1992) - « Réussite scolaire : la mobilisation des filles », *Sociétés Contemporaines*, n° 11-12, pp.53-89.

Thomson E., Hanson T.L. et McLanahan S.S., (1994) – « Family Structure and Child Well-Being : Economic Resources vs. Parental Behaviors », *Social Forces* 73(1) : 221-242.